

TERRITORIAUX 63 CFTC

SECTION VILLE DE CLERMONT-FD – CCAS

LES PRESTATIONS SOCIALES SONT DE LA RESPONSABILITÉ DU MAIRIE/PRÉSIDENT

l'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. (article L731-1 du code générale de la fonction publique)

Et c'est à la Ville de déterminer le type d'actions sociales, le montant des dépenses engagées, et les modalités de leur mise en œuvre (article L731-4).

C'est le CASC (association) qui met en œuvre les prestations sociales à destination des agents de la Ville et du CCAS.

UNE SUBVENTION AU RABAIS QUE SE DISPUTENT 3100 AGENTS

Toutefois l'enveloppe allouée par la Ville et le CCAS ne s'élève qu'à 250 000€ pour 3100 agents . Soit environ **80 € par personne**.

A titre de comparaison le Comité d'œuvre sociale de la métropole a une enveloppe de 400 000 € (pour environ 1800 agents). Soit **220€ par agent** (avec une cotisation de 6 € par bénéficiaire)

UN MODE DE GESTION COÛTEUX AU DÉTRIMENT DES PRESTATIONS SOCIALES

La Ville et le CCAS voudraient faire valoir dans l'enveloppe attribuée, les 4 postes mis à disposition pour le fonctionnement du CASC, + 4 postes de remplaçants (environ 280 000€ de frais de personnel).

Toutefois cette contribution ne tombe pas dans la poche des agents bénéficiaires des prestations sociales, mais correspond à une dépense de fonctionnement liée aux choix de gestion faits par la ville

GÉRER LA « MISÈRE »

A ce jour, plus aucun syndicat ne veut prendre la responsabilité de gérer une action sociale au rabais et déconnectée de ce qui se fait dans une grande collectivité.

NOS CONDITIONS, AUX PROPOSITIONS DE LA VILLE

La fusion avec la Métropole (COSACAM)

Mais ... sous réserve de l'équité entre les agents et que l'enveloppe des 3100 agents de la ville et du CCAS soit proportionnelle à l'enveloppe actuelle des 1800 agents de la CAM (enveloppe estimée à 682 000€).

Il ne faut en aucun cas que le nombre de bénéficiaires augmentent pour se partager un budget devenu trop petit.

L'affiliation au prestataire national CNAS (212€ par agent)

Mais ...ce qui porte l'enveloppe Ville/CCAS à 657 000€.

En revanche cette option présente une économie substantielle pour la Ville et le CCAS, puisqu'elle supprime les frais de fonctionnement du CASC, locaux, chauffage et 8 emplois temps plein (280 000 €).

Une nouvelle association d'agents volontaires

Mais ...nous sommes défavorables à cette option.

C'est la moins coûteuse pour la Ville et le CCAS, mais on revient au point de départ avec une l'enveloppe trop faible.

Et au final, ce seront toujours des militants syndicaux volontaires qui dirigeront l'association, mais sans la protection d'un syndicat.

DANS L'ATTENTE D'UNE SOLUTION

La ville envisage une gestion en régie direct qui implique :

- la suppression de plusieurs prestations de nature commerciale,
- une participation de l'agent pourrait-être instaurée (selon la loi)
- une économie de 280 000€ de personnel + les frais de fonctionnement des locaux du CASC.

NOS INQUIÉTUDES,

Que la totalité de l'enveloppe initiale du CASC (250000€ euros) soient bien consommées annuellement sur les prestations sociales qui seront proposées par la Ville

LA CFTC SERA VIGILANTE,

Faute d'avoir mis depuis des années une enveloppe budgétaire décente pour assurer une action sociale crédible, notre Maire-Président se satisfasse de cette étape transitoire et la rende définitive en prétextant la crise sociale et économique.

TERRITORIAUX 63 CFTC

Tel : 07 51 88 28 31 / 07 68 45 37 00

Email : _syndicat-cftc@ville-clermont-ferrand.fr